



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 février 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 31 janvier 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 février 2002

**recrutement de 2 agents contractuels à la régie Agence Municipale
de la Tranquillité Publique Urbaine**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Joël RENOUX, M.
Rodolphe CHALLET

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,
M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.
Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane
TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Geneviève RIZZI, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2002

DELIBERATION D20020046

Direction Ressources Humaines

**recrutement de 2 agents contractuels à la régie Agence
Municipale de la Tranquillité Publique Urbaine**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 10 décembre 2001, le conseil municipal a créé 2 postes d'animateur à l'Agence Municipale de la Tranquillité Publique Urbaine (AMTPU).

Dans le cadre de l'expiration de la convention liant la Ville de Niort et le Foyer de la Colline, il a été proposé de reprendre en régie à la Ville de Niort les 2 animateurs précédemment employés dans cette structure. Ces recrutements s'opéreraient dans l'attente d'un recrutement statutaire pour une durée d'un an sur la base de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984, la rémunération des intéressés tenant compte de leur expérience professionnelle, soit 9^e échelon du grade d'animateur pour l'un et 11^e échelon du même grade pour l'autre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter le recrutement de 2 animateurs contractuels dans les conditions définies ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 42 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 1 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 2 |

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)